

Règlement du concours d'écriture

Le Réacteur Poésie 2026

ARTICLE 1 : Présentation

Édith & Nous organise un concours d'écriture du 09 juillet au 30 novembre 2025 (participation jusqu'au dernier jour à 23h59 heure de Paris).

L'objet de ce concours d'écriture est de désigner le manuscrit qui bénéficiera gratuitement d'un ensemble de services d'accompagnements éditoriaux proposés par Édith & Nous, selon les modalités décrites ci-après.

ARTICLE 2 : Participants

Le concours d'écriture est ouvert à toute personne francophone, majeure et disposant d'un compte Auteur sur le site <https://edithetnous.com>.

La participation à ce concours n'est soumise à aucune obligation d'achat.

ARTICLE 3 : Manuscrits

Le concours d'écriture est ouvert aux manuscrits en langue française appartenant au genre de la poésie. Écrit en prose, en vers traditionnels ou en vers libres, le manuscrit pourra s'adresser à un public adulte et jeunesse. Les auteur·rices sont libres de proposer un texte prenant la forme d'un recueil ou d'un roman. Toutes les thématiques souhaitées peuvent être abordées, mais le manuscrit doit s'inscrire dans une dynamique contemporaine. Il aura pour vocation de moderniser le genre de la poésie et une attention particulière sera portée à l'écriture, soignée et adaptée aux attendus du genre, de laquelle se dégagera un rythme, un souffle littéraire et une musicalité forte.

Le manuscrit doit être complet et faire minimum 30 000 signes espaces comprises. Il doit être déposé au format de fichier .pdf, .doc. ou .docx.

Le manuscrit doit être présenté depuis l'espace Auteur sur Édith & Nous par un pitch de 400 caractères (avec espaces) et accompagné d'un synopsis de 1 500 signes minimum et 2 000 signes maximum (avec espaces).

Le manuscrit peut avoir été déjà auto-édité. Toutefois, il ne peut en aucun cas avoir été déjà publié par une maison d'édition ou proposé à une maison d'édition en dehors de la plateforme Édith & Nous.

ARTICLE 4 : Modalités de participation

Pour participer, les participants doivent :

- Déposer entre le 09 juillet et le 30 novembre à 23h59 (heure de Paris) leur manuscrit et synopsis, conformes aux critères de l'article 3, en suivant le lien <https://app.edithetnous.com/lereacteur2026> ou depuis la fonctionnalité de l'espace Auteur sur la plateforme Édith & Nous prévue à cet effet ;
- Cocher la case « J'ai compris et j'accepte les termes du règlement de l'appel à manuscrits ».

Les participations par tout moyen autre que celui décrit au premier paragraphe du présent article ne seront pas acceptées et rendront la participation non valide. Chaque participant s'engage, pendant toute la durée de l'appel à manuscrits et jusqu'à la proclamation des résultats, à ne pas participer à un concours similaire, ni à soumettre le manuscrit à un agent littéraire ou à une maison d'édition en dehors de la plateforme Édith & Nous.

ARTICLE 5 : Lauréat

Le gagnant du concours d'écriture sera désigné par un jury composé de membres de l'équipe éditoriale d'Édith & Nous au plus tard en février 2026.

ARTICLE 6 : Dotation

Le gagnant bénéficiera d'un accès gratuit à un ensemble de services d'accompagnements éditoriaux proposés par Édith & Nous, soit :

- Des rendez-vous personnalisés avec une conseillère éditoriale ;
- L'atelier Relecture assuré par des éditeurs professionnels ;
- Les master class disponibles et ateliers groupés disponibles entre février et décembre 2026 ;
- Une recommandation personnalisée de son manuscrit à au moins 5 maisons d'édition partenaires d'Édith & Nous, en adéquation avec leur ligne éditoriale.

ARTICLE 7 : Obligations du lauréat

Le gagnant s'engage à confier son manuscrit à des conseillers éditoriaux professionnels et à le retravailler si besoin pour en proposer une version suffisamment aboutie qui pourra être présentée à au moins 5 maisons d'édition partenaires d'Édith & Nous.

Il s'engage à participer à toutes les prestations mentionnées à l'article 6.

Afin de permettre aux équipes d'Édith & Nous de l'aider à retravailler son manuscrit et à trouver un éditeur, le gagnant s'interdira d'initier par lui-même, avec son manuscrit lauréat, des démarches auprès des maisons d'édition susceptibles d'être contactées par Édith & Nous pendant les 6 mois qui suivront la date d'annonce du gagnant du concours.

De la date de l'annonce du gagnant jusqu'à celle de l'éventuelle signature, Édith & Nous pourra communiquer sur cet événement sur la plateforme et sur ses réseaux sociaux. Une telle communication pourra contenir les informations suivantes : le nom du gagnant, le titre du livre publié, l'éditeur et le fait que la rencontre entre l'auteur et l'éditeur a eu lieu sur Édith & Nous. Le gagnant s'engage à ne pas s'opposer à une telle communication.

ARTICLE 8 : Propriété intellectuelle

Chaque participant déclare expressément que son manuscrit est original et ne contient aucun emprunt ou citation susceptible d'engager la responsabilité d'Édith & Nous vis-à-vis des tiers.

Chaque participant garantit également que son manuscrit ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois relatives à la diffamation, au respect de la vie privée, à la contrefaçon ou à la responsabilité civile ou pénale.

ARTICLE 9 : Responsabilité d'Édith & Nous

Édith & Nous se réserve le droit à tout moment, notamment en cas de force majeure ou de participation insuffisante, de modifier, d'annuler, de prolonger ou d'écourter le concours d'écriture. Édith & Nous se réserve également le droit de modifier la dotation prévue à l'article 6, notamment en remplaçant l'un des services d'accompagnements éditoriaux si ce dernier s'avérait indisponible entre février et décembre 2026.

La responsabilité d'Édith & Nous ne peut être engagée du fait de difficultés de connexion ou d'accès au site quelles qu'en soient les causes.

Les participants s'engagent à décharger Édith & Nous de toute responsabilité résultant directement ou indirectement du présent concours d'écriture.

ARTICLE 10 : Non-respect du règlement

La participation de l'appel à manuscrits entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Édith & Nous se réserve la possibilité d'annuler à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

Pour tout ce qui n'est pas prévu par le présent règlement, les Conditions Générales de Services – Auteur d'Édith & Nous s'appliqueront de plein droit.